Nul ne sort de Suresnes qui souvent n'y revienne

SURESNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Arr2022-144
ARRÊTÉ DE NOMINATION DE MADAME ALICE MASSARD EN QUALITE DE MANDATAIRE A LA REGIE DE RECETTES N°16

instituée pour la perception de tous les droits d'admission à la piscine des Raguidelles (régie située au 27, rue des Tourneroches à Suresnes).

Le Maire de la Ville de Suresnes,

Vu l'Instruction Codificatrice n°06-031 A-B-M du 21 avril 2006,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du ……. ,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – A compter du 1er octobre 2022, Madame Alice MASSARD est nommée mandataire de la régie n°16 pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie n°16, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 4320-10 du nouveau code pénal.

Il doit encaisser selon les modes de recouvrements prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 – Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions du décret 97-1259 du 29/12/1997 de l'instruction codificatrice 06-031 A-B-M du 21 avril 2006.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal de Puteaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 –Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Trésorier Principal de Puteaux,
Monsieur le Directeur de la Performance et de la Gestion Publique,
Monsieur le Directeur du Pôle des Ressources Humaines,
L'intéressée.

Fait à Suresnes, le

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 17 octobre 2022
et publié/affiché le 17 octobre 2022
Pour le Maire et par délégation,
le Responsable de la Gestion des Instances
A. MEZANGEAU

Aurelien MEZANGEAU
Signature numérique de Aurelien MEZANGEAU
Date : 2022.10.18 10:15:12 +02'00'

Avis conforme,
Monsieur GOULAOUIC
Le Trésorier Principal de Puteaux

Le 15 octobre 2022

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Vu pour acceptation
Le régisseur titulaire,

Vu pour acceptation
Le mandataire

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20221015-Arr22144-AR
Date de réception préfecture : 17/10/2022